

CONSULTATION DU PUBLIC
sur le projet d'arrêté relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans
le département de la Côte d'Or pour l'année 2024

Au titre de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte d'Or organise une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Côte d'Or pour l'année 2024.

La consultation est ouverte jusqu'au lundi 11 décembre 2023 inclus.

Les observations sont à retourner transmettre :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-ser-ope@cote-dor.gouv.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires de la Côte d'Or
Service de l'eau et des risques
57, rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

en indiquant clairement le titre du projet de décision dans l'objet du message ou du courrier.

Une fois la décision définitive signée, elle sera accessible en ligne ainsi que la synthèse des observations.